

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-48

### Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 17/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 13/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 4/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;  
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme BECARD ;  
Mme LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et  
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE et M. MUSSARD.

### **Tome 1 - N°24-48 - OBJET : Avenant n°2 à la convention 2022-2024 conclue dans le cadre du Label « Points Conseil Budget » 2022-2024 avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire (DDETS).**

Le CCAS de Tours est engagé depuis plus de dix ans dans l'accompagnement budgétaire et l'inclusion bancaire, à travers des dispositifs comme le microcrédit personnel garanti, l'animation d'ateliers autour des thèmes "Consommer aujourd'hui" et "Banque et crédits", et enfin la signature en 2018 d'une convention de "micro-épargne accompagnée" avec le Crédit Municipal de Nantes.

En 2019, le CCAS a été labellisé « Point Conseil Budget » pour trois ans suite à la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt national. L'obtention de ce label est assortie d'un financement de 15 000 € par an.

À cette suite, le Conseil d'Administration a autorisé Madame la Vice-Présidente, par les délibérations n°22-77 et n°23-67, à signer les renouvellements de la convention pour la période 2022-2024, pour des montants supérieurs car il a été pris en compte la prime Ségur dans le calcul. Ainsi, le nouveau montant annuel s'élève à 16 854 € pour 2024.

Pour rappel, le Point Conseil Budget s'appuie sur un cahier des charges précis mentionnant les services attendus, à savoir l'accessibilité des prestations au plus grand nombre comme des dispositifs hors les murs, la mise en œuvre de diagnostics et d'accompagnements budgétaires, et la construction de partenariats locaux. Les actions menées peuvent être individuelles et collectives, avec pour finalité l'amélioration de la situation financière des personnes sur le long terme.

Une travailleuse sociale du Service Insertion et Action Sociale est spécifiquement dédiée à ce poste, accompagnée par un agent administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer l'avenant n°2, renouvelant le financement du dispositif « Point Conseil Budget ».

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation

**La Vice-Présidente,**



**Rachel MOUSSOUNI**